

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

Identification de la préparation:	Dettol Healthy Touch Antibactérien Aloe Vera
Identification de la société:	SA RECKITT BENCKISER NV Allée de la Recherche, 20 1070 BRUXELLES Belgique ☎: 02 52 618 11 Fax: 02 52 002 30 Service.consommateurs@reckittbenckiser.com
Services techniques:	RECKITT BENCKISER FRANCE Services Scientifiques, 98 route de Sours, BP 835, 28011 CHARTRES CEDEX France ☎: 02 37 24 78 00 Fax: 02 37 24 78 47
1.3 Appel d'urgence:	Centre Antipoisons c/o Hôpital Militaire Reine Astrid Rue Bruyn 1, 1120 BRUXELLES Belgique ☎ 070 245245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non classé d'après les directives 1999/45/EC et 98/8/EC.

- Dangers :**
- Eviter le contact avec les yeux
 - En cas de contact avec les yeux rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - Conserver hors de portée des enfants

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients :

Sur 100 g de liquide concentré : 0,13g de Chlorure de Benzalkonium

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrases de risque
Chlorure de cetrimonium	112-02-7	203-928-6	1 % - 2.5 %	Xn, N	R22, R38, R41, R50
N,N-bis(2-hydroxyethyl)octanamide	68155-07-7	268-935-9	1 % - 2.5 %	Xi	R38, R41
Amines, C10-16-alkyldimethyl, N-oxides	70592-80-2	274-687-2	1 % - 2.5 %	Xi, N	R38 ,R41, R50
Chlorure de Benzalkonium	68424-85-1	270-325-2	< 0,25%	C, N	R22, R34, R50

Enoncé des phrases de risques des substances également en partie 16 :

C, Corrosif
N, Dangereux pour l'environnement
Xi, Irritant
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R34 - Provoque des brûlures.
R38 - Irritant pour la peau
R41 - Risque de lésions oculaires graves.
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau fraîche et consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec la peau: Produit à vocation cutanée. Pas d'irritations en conditions normales d'utilisation. Si des irritations persistent consulter un médecin.
- Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons :

Centre Antipoisons

c/o Hôpital Militaire Reine Astrid

Rue Bruyn 1,

1120 BRUXELLES

Belgique

☎ 070 245245

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Point éclair** >93,3°C
- Moyens d'extinction : Moyens habituels pour des feux de produits chimiques.
- Moyens de protection : Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome et individuel ainsi que des vêtements de protection pour les feux de produits chimiques

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions personnelles : Porter des protections individuelles adaptées
Eviter tout contact avec les yeux
- Mesures de protection de l'environnement :
 - Eviter les rejets dans le réseau des eaux usées
- Méthodes de nettoyage :
 - Absorber avec des matériaux inertes
 - Disposer d'un conteneur de déchets de produits d'entretien
 - Après nettoyage, rincer à l'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Eviter le contact avec les yeux.

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Précautions : Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation du produit.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Liquide visqueux

- ❑ Odeur: caractéristique
- ❑ Couleur: Vert
- ❑ Solubilité: Complètement soluble
- ❑ pH 4,8
- ❑ Densité 1.01
- ❑ Point Eclair > 93,3°C / > 200 °F

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité : Stable dans des conditions normales d'utilisation
- Précautions : Stocker à l'abri de l'humidité et de sources de chaleur

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Données toxiques sur le produit :

Chemical Name	CAS-No	LD50 Oral - with units - Rat - mg/kg	LD50 Dermal - With Units - Rat/Rab	LC50 Inhalation - With units - Rat/Rabbit
Amines, C10-16-alkyldimethyl, N-oxides	70592-80-2	2000 mg/kg (Rat)		
Benzyl-dimethyl-tetradecylazanium chloride	68424-85-1	426 mg/kg (Rat)		

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Produit non classé

- *Hexadecyl-trimethylazanium chloride*

- EC50 Microtox

= 0.86 mg/L EC50 15 min
 = 0.98 mg/L EC50 10 min
 = 1.35 mg/L EC50 5 min

- *Amines, C10-16-alkyldimethyl, N-oxides*

Water Flea LC50 96 h 1.01 mg/L

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Quantités importantes : Se référer aux règlements locaux pour l'évacuation
- Recyclage : Uniquement si le contenant est vide
- Par l'utilisateur : Mise à la poubelle du boîtier vide lorsqu'il est complètement vide. Ces boîtiers peuvent être jetés dans une poubelle de produits ménagers ou rincer et recycler dans une installation appropriée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Informations apparaissant sur l'étiquette :

Phrases R : aucune

Phrases S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S25 - Eviter le contact avec les yeux

Ingrédients :

Sur 100 g de liquide concentré : 0,13g de Chlorure de Benzalkonium

Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999.

Le contenu et le format de cette Fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006.

16. AUTRES INFORMATIONS

DETTOL est une marque déposée

Formule N° 0285344 émise le 13/06/2010

Phrases de Risques :

- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R34 - Provoque des brûlures.
- R38 - Irritant pour la peau.
- R41 - Risque de lésions oculaires graves.
- R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.